

Règlement complet

« Grand Jeu concours WAFFLE FACTORY & NESTLE WATERS – Back 2 School »

Participation en point de vente

Article 1 - Société Organisatrice

La société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT (ci-après la « Société organisatrice »), société à responsabilité limitée au capital social de 60.000,00 euros, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Administrateur permanent, Monsieur Guillaume DESOBRY organise **en France métropolitaine (hors Lille et Valenciennes), Luxembourg, Suisse et en Belgique (hors Louvain La Neuve)** dans les points de vente WAFFLE FACTORY participants un Jeu intitulé : « Grand Jeu concours WAFFLE FACTORY & NESTLE WATERS – Back 2 School » (ci-après le « Jeu »).

Le Jeu est organisé avec la participation de la société NESTLE France SAS au capital de 130.925.520,00 € dont le siège social se trouve au 34-40 Rue Guynemer à ISSY-LES-MOULINEAUX, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 542 014 428.

Adresses du Jeu : société à responsabilité limitée au capital social de 60.000,00 euros, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Administrateur permanent, Monsieur Guillaume DESOBRY.

Article 2 – Participation

Ce Jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à **toutes les personnes physiques âgées de plus de 16 ans à la date de participation, en France métropolitaine (hors Lille et Valenciennes), Luxembourg, Suisse et en Belgique (hors Louvain La Neuve)** (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Article 3 - Modalités de participation

Du 31 Août au 13 Septembre 2026, pour l'achat d'une boisson de la gamme NESTLE WATERS de la gamme NESTLE WATERS®, les WAFFLE LOVERS membre fidélité recevront automatiquement un e-mail les invitant à tenter leur chance à la roue des cadeaux.

Une seule participation par jour et par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Toute participation ne respectant pas les présentes instructions ne sera pas prise en compte.

Article 4 - Lots mis en Jeu, désignation des gagnants et remise des lots

Les lots mis en Jeu dans les points de vente participants sont les suivants :

 MacBook Neo

 AirPods

 iPad

 des gaufres de Liège offertes

 des nappages offerts

 des points fidélité bonus

Les WAFFLE LOVERS seront immédiatement avertis du résultat de leur participation au moment du Jeu de la roue d'un des lots susvisés.

Les tirages de roue qui déclenchent l'attribution d'une des dotations susvisées sont prédéterminées de façon aléatoire.

Le WAFFLE LOVER Gagnant de l'un desdits lots susvisés s'engage à contacter : contact@wafflefactory.com pour manifester sa victoire durant la période de l'opération soit au plus tard le 13 Septembre 2026. Toute manifestation en dehors du 13 Septembre 2026 ne sera pas prise en compte.

L'équipe de WAFFLE FACTORY le recontactera rapidement.

Le lot sera adressé à son adresse personnelle après en avoir justifié préalablement à WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT et ce, dans un délai de 1 mois à compter de la fin de l'opération, sous réserve du bon respect des conditions du présent Jeu concours.

Toute coordonnée incomplète, ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au Gagnant concerné ne sera pas remis en Jeu.

Les Participants autorisent d'ores et déjà, toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder

à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations.

Article 5 - Limite de responsabilité

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent Jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

Article 6 - Protection des données à caractère personnel

Les Participants sont informés que les données personnelles collectées pour le présent Jeu concours pourront faire l'objet d'un traitement informatique par les équipes de WAFFLE FACTORY. Elles sont destinées à la Société organisatrice aux seules fins d'organisation du Jeu.

Les Participants autorisent la Société organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la Société Organisatrice en sa qualité de responsable du traitement, est amenée à collecter un certain nombre de données personnelles nominatives des Participants.

Ces données sont nécessaires au traitement de la candidature. Le fait de ne pas communiquer ces informations pourrait entraîner l'impossibilité de traiter la candidature du Participant.

Ces données sont destinées aux services internes de la Société Organisatrice et/ou ses filiales ou à toute autorité administrative ou judiciaire qui en ferait la demande.

Ces données ne seront pas utilisées à des fins de prospections commerciales par SMS et/ou par Email de la part de la Société Organisatrice.

Le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de communication des informations et données détenues par WAFFLE FACTORY. Le WAFFLE LOVER ou Client, dispose par ailleurs, d'un droit de portabilité de ses données, de limitation des traitements, d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès, d'un droit d'obtenir que ses données à caractère personnel soient transmises dans un format structuré et d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Droits que le Participant peut exercer en écrivant au responsable de la protection des données à caractère personnel, en joignant un justificatif d'identité recto-verso par email à rgpd@wafflefactory.com ou par courrier à l'adresse suivante : 2 rue des Digitales, MARQUAIN (7522) en Belgique.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Ces données seront conservées pendant toute la durée nécessaire au présent Jeu.

Article 7 - Dispositions diverses

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit belge. Toute contestation relative à

l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Article 8 - Dépôt du Jeu concours

Le règlement complet est disponible sur le site internet WAFFLE FACTORY et peut être demandé au siège social de la société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du Jeu.